

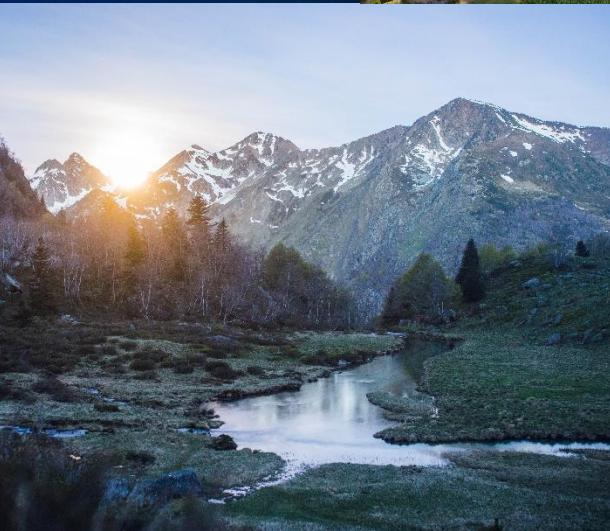


Comité
Français



L'essentiel de la Liste verte

10 questions pour comprendre le programme



Rédaction et mise en page : Laurie Lefebvre sous la coordination d'Erwan Cherel et la direction de Sébastien Moncorps.

Citation : Comité français de l'UICN (2025). L'essentiel de la Liste verte : 10 questions pour comprendre le programme.

ISBN : 978-2-493318-25-1 9782493318251

Remerciements aux membres du groupe de travail Liste verte :

Le Comité français de l'UICN remercie pour leurs contributions : Jean-Philippe Siblet - Président, Nlys de Pracontal, Sophie Coste-Durieux, Emmanuel Michau, Anne Vourc'h, David Laffitte, Louise Lezy-Bruno, Bernard Delay, Roger Estève, Stéphane Héritier, Jean-Yves Barnagaud, Anne-Christine Monnet, Serge Urbano, Antoine Joris, Eglantine Goux-Cottin, et Thierry Lefebvre du Secrétariat de l'UICN.

Le Comité français de l'UICN remercie également les membres associés de ce groupe de travail : Caroline Delelis, Nicolas Drapier, Valérie Fiers, Paul Sauboua, Frédéric Bachet, et Romain Lacoste.

Crédits photographiques : L'ensemble des photographies utilisées dans ce livret provient d'aires protégées françaises inscrites sur la Liste verte. Première de couverture (de la gauche vers la droite et du haut vers le bas) : Crénilabre paon mâle, Parc Marin de la Côte Bleue © B. Landreau / Leste à grands stigmas, Réserve naturelle régionale de la Tour du Valat © D. Cohez / Lynx boréal, Parc naturel régional des Vosges du Nord © Preau / Réserve nationale de chasse et de faune sauvage d'Orlu © L. Poudré / Sec rédéri, Réserve naturelle marine de Cerbère-Banyuls © F. Cadène.

Cette publication a bénéficié du soutien de :





**Ce document présente les fondamentaux de la Liste verte
des aires protégées et conservées de l'IUCN.**

Il s'articule autour de 10 questions clés pour comprendre :

- **Le standard de la Liste verte**
- **Le fonctionnement du programme**
- **Les bénéfices d'une candidature et d'une inscription
sur la Liste verte**



L'Union internationale pour la conservation de la nature

L'IUCN est une union unique de membres composée de gouvernements et d'organisations de la société civile. Elle offre les connaissances et les outils nécessaires pour créer un monde juste qui valorise et conserve la nature.

Créée en 1948, l'IUCN est aujourd'hui le réseau environnemental le plus vaste et le plus diversifié au monde, mobilisant les connaissances et les capacités d'action de plus de 1 400 organisations membres et 17 000 expert.es. Cette diversité et expertise font de l'IUCN une autorité mondiale sur l'état du monde naturel et les mesures à prendre pour le sauvegarder.

Le Comité français de l'IUCN est le réseau des organismes et des expert.es de l'Union internationale pour la conservation de la nature en France.

Il regroupe au sein d'un partenariat original : 78 organismes membres et un réseau de plus de 300 expert.es au sein de ses commissions et de plus de 800 membres dans ses groupes de travail. Le Comité français de l'IUCN est une plateforme unique de dialogue, d'expertise et d'actions sur les enjeux de la biodiversité. Sa mission est dédiée à la conservation de la nature et à l'utilisation durable et équitable des ressources naturelles, conformément à celle de l'IUCN au niveau mondial.

Q1

Qu'est-ce que le programme de la Liste verte des aires protégées et conservées ?



Réserve naturelle régionale et Forêts d'Exception® du Val Suzon © G. Connestari

Le programme de la Liste verte de l'IUCN vise à reconnaître et à accroître le nombre d'aires protégées et conservées gérées équitablement et efficacement, offrant aux populations et à la nature des résultats durables de conservation à travers le monde.

Le programme de la Liste verte est dirigé conjointement par la Commission mondiale des aires protégées et par le Secrétariat international de l'IUCN. Lancée en 2014, la Liste verte constitue désormais une référence mondiale pour l'ensemble de la communauté de la conservation de la nature.

La Liste verte est fondée sur un standard applicable à toutes les aires protégées, une labellisation, et un réseau d'expert.es et de gestionnaires. Elle est un outil d'évaluation pour mesurer et suivre la qualité de la gestion à l'échelle du site et à l'échelle du réseau d'aires protégées.

La Liste verte contribue à l'atteinte des objectifs 2 et 5 de la stratégie nationale pour les aires protégées 2030 : **accompagner la mise en œuvre d'une gestion efficace et adaptée du réseau d'aires protégées, et renforcer la coopération internationale pour enrayer la perte de biodiversité.**

Q2

Qu'est-ce que le standard de la Liste verte ?

Le standard se structure autour de quatre piliers :



Le trio « bonne gouvernance, conception et planification solides, et gestion efficace », concourent à l'atteinte des objectifs de conservation.

Pour être inscrit sur la Liste verte, un site doit répondre à l'ensemble des 17 critères et des 50 indicateurs associés aux quatre piliers de la Liste verte. Si l'un d'entre eux n'est pas atteint au moment de la candidature, l'équipe gestionnaire prend le temps de mettre en place les actions nécessaires pour y remédier, et bénéficie pour se faire d'un accompagnement dédié.

Q3

Qui sont les acteurs et les actrices de la Liste verte en France ?

LES GESTIONNAIRES ENGAGÉ.ES

Les gestionnaires engagé.es dans la Liste verte sont les gestionnaires candidat.es à l'obtention du label et les gestionnaires lauréat.es.

Une fois labellisé.es, les gestionnaires peuvent accompagner de nouveaux sites candidats en France ou dans un autre pays francophone.

L'EXAMINATEUR

L'examineur veille à ce que les règles et les procédures de la Liste verte soient bien appliquées à toutes les étapes du processus de candidature et une fois le label attribué. Il travaille pour l'organisme d'assurance indépendant ASI.

LE GROUPE DE TRAVAIL LISTE VERTE

Le groupe de travail Liste verte du Comité français de l'IUCN est habilité au niveau international pour la mise en œuvre du programme en France. Aujourd'hui constitué de 21 expert.es, le groupe accompagne et évalue les sites candidats au regard du standard de la Liste verte et suit les lauréat.es sur le long terme.



L'ÉQUIPE LISTE VERTE FRANCE

L'équipe Liste verte du Comité français de l'IUCN met en œuvre la Liste verte en France. Son rôle est d'animer le groupe de travail et d'accompagner les gestionnaires d'aires protégées pour assurer le déploiement du programme en France et dans le réseau international francophone.

Q4

Combien de sites sont engagés dans la Liste verte en France et dans le monde en 2025 ?

Lauréats : 25

- 2014 5 sites
- 2018 5 sites
- 2019 4 sites
- 2020 1 site
- 2021 7 sites
- 2022 1 site
- 2024 2 sites

En France :

- 25 labellisations
- 3 candidatures

Dans le monde :

- 91 labellisations
- + 600 candidatures
- + 60 pays
- + 300 expert.es
- + 1000 partenaires

Candidats

- 2025 3 sites

La mer de Corail
PNM

Guadeloupe
PN

Forêt de la Coloraie du Volcan
2 RBD

Bois du Loc'h
RBI

Iroise
PNM

Grand Connétable
RNN

Terres australes
RNN

Baie de Seine Occidentale
N 2000

Marais de l'Essonne
ENS

Marais d'Épisy
ENS

Pyrénées
PN

Orlu
RNCF

Massif du Canigou
N 2000

Bassin du Drugeon
N 2000

Réserves de Haute-Savoie
6 RNN

Donzère-Mondragon
RNCF

La Tour du Valat
RNN

Cerbère Banyuls
RNN

Vosges du Nord
PNR

Hochfeld et Champ du Feu
2 RBD

Ecrins
PN

Sainte-Victoire
RNN

Les Maures
RBI

Q5

Quelles sont les 5 conditions pour s'engager ?

Toute aire protégée ou conservée quel que soit son statut de gestion, de gouvernance, sa superficie ou sa situation géographique, peut candidater à la Liste verte.

Pour envisager une candidature, le site candidat doit préalablement s'assurer que :

- 1 La structure de gouvernance du site est clairement définie
- 2 Le site répond à la définition de l'IUCN d'une aire protégée
- 3 Le site est enregistré dans la base de données mondiale des aires protégées et une catégorie de gestion IUCN lui a été attribuée
- 4 Un plan de gestion est en cours de mise en œuvre
- 5 Les lois et la réglementation concernant l'utilisation du site sont publiquement accessibles

Q6

Quelles sont les étapes à suivre ?



L'équipe gestionnaire candidate sollicite l'admission au programme Liste verte en soumettant un formulaire de demande en ligne. Une fois admise, elle est invitée à présenter sa demande en réunion du groupe de travail Liste verte France.

L'équipe gestionnaire autoévalue son aire protégée au regard du standard Liste verte. Elle programme ensuite la visite de terrain avec l'expert.e assigné.e à l'évaluation de son dossier. Le groupe de travail Liste verte France évalue la candidature sur présentation du rapport de l'évaluateur-trice et d'une présentation approfondie des gestionnaires. Le Comité international de labellisation statue sur l'attribution du label.

L'aire protégée est officiellement inscrite sur la Liste verte. Un point à mi-parcours est réalisé deux ans et demi après la labellisation. Le renouvellement du label se fait 5 ans après l'année de labellisation.

Le cheminement vers l'obtention du label Liste verte est tout aussi important que son attribution.



Réserve biologique dirigée de la Coloraie du Volcan © J. Triolo

Q7

Quel investissement prévoir pour une candidature ?

Le temps nécessaire pour compléter un dossier Liste verte est propre à chaque site candidat. Il faut compter en moyenne une année entre la demande d'engagement et la labellisation.

L'autoévaluation peut être réalisée en quelques jours. La Liste verte étant pensée pour accompagner les sites vers l'atteinte des indicateurs, si certains d'entre eux ne sont pas atteints, les gestionnaires disposent du temps et de l'aide nécessaires pour mettre en place des plans d'actions afin d'y parvenir.

Les temps de présentation, d'échanges puis de délibération avec le groupe de travail Liste verte, les temps d'échanges avec l'équipe technique du Comité français de l'IUCN, ainsi que le temps de préparation de la visite du site par l'évaluateur-trice sont à considérer. Deux à trois jours sur site sont recommandés pour la visite de terrain, pour permettre une rencontre avec l'équipe gestionnaire et les parties prenantes de l'aire protégée. Le coût de la visite peut être partagé entre le site candidat et le Comité français de l'IUCN.

Le coût d'une candidature est principalement relatif au temps passé pour élaborer le dossier de candidature par l'équipe gestionnaire.



Q8

Quels sont les bénéfices d'une inscription sur la Liste verte ?

La Liste verte, c'est à la fois un standard de qualité, un label et un réseau.

Au-delà d'être une labellisation, la Liste verte constitue une véritable démarche d'amélioration continue qui permet de faire progresser la qualité de la gouvernance et de la gestion des aires protégées à l'échelle mondiale.

Elle vise autant à valoriser les sites exemplaires qu'à aider ceux qui n'atteignent pas le standard en appuyant leur engagement dans la démarche.

Un accompagnement sur le long terme par des expert.e.s et par le Comité français de l'UICN



Des concertations renforcées et un regain d'intérêt pour le site au niveau local



Des retombées médiatiques et une valorisation du travail accompli



L'intégration de nouvelles thématiques clés



L'intégration dans un triple réseau : français, francophone, international



Une aide à la construction et à l'évaluation des plans de gestion



Q9

Qu'en disent les gestionnaires des sites engagés ?



Bonne gouvernance

« L'inscription sur la Liste verte a été accueillie avec une **grande fierté par le territoire** qui y voit une **reconnaissance de la valeur de son site**. Pour le gestionnaire, l'engagement dans la démarche a permis **d'accélérer certaines actions** prévues dans le plan de gestion. Ce qui me motive dans la Liste verte c'est la **volonté d'amélioration continue** en allant plus loin sur nos sujets en partenariat avec les acteurs-trices du territoire. »

M. Tréca, Réserve naturelle régionale et forêts d'exception® du Val Suzon, 2024



Conception et planification solides

« Le **passage des « lunettes » Liste verte** nous a emmené.e.s vers des thématiques vers lesquelles nous ne serions pas forcément allé.es immédiatement - **équité de genre, ancrage territorial, adaptation aux changements globaux** - en faisant un pas de côté et en dessinant une autre vision de gestion. »

V. Croquet, Réserve nationale de chasse et de faune sauvage de Donzère-Mondragon, 2024



Gestion efficace

« La hauteur de vue qu'apporte la Liste verte est précieuse : elle a permis de **redonner du sens à nos missions, de remobiliser les équipes et de prendre du recul** par rapport à la cohérence de nos actions. En plus d'être une **grande fierté pour l'équipe**, ce label nous permet de **négocier davantage de financements**, aussi bien des fonds nationaux que des fonds européens. Cette labellisation permet de justifier de la qualité de notre gestion vis-à-vis de notre bailleur principal. » A. Larade, Parc national de la Guadeloupe, 2024



Conservation réussie

« La Liste verte **c'est l'oscar en environnement** : une récompense pour le travail accompli et pour le progrès réalisé ! » Directeur technique de la société Beuchat, partenaire du Parc Marin de la Côte Bleue, 2024

« Le **diplôme de la Liste verte, très prisé par nos élus**, permet de **valoriser toutes les actions que nous menons dans l'ombre**. » T. Tortosa, conservateur de la Réserve naturelle nationale de la Sainte-Victoire, 2024

Q10

Qu'en disent les expert.es et les partenaires ?

« La Liste verte permet de réhausser l'ambition collective que l'on peut offrir aux sites en termes de gestion. »

Nlys de Pracontal, expert évaluateur Liste verte France



« La Liste verte permet d'atteindre un niveau d'excellence en termes d'efficacité de gestion et permet d'améliorer la qualité de gestion dans nos aires protégées françaises, ce qui constitue l'un des objectifs identifiés dans la stratégie nationale pour les aires protégées. »

Marie Thomas, Directrice de Réserves naturelles de France



« Gestionnaire de sites lauréats, partenaire et expert, l'OFB, par ses différents rôles, appuie et promeut la Liste verte comme un des outils structurants de la qualité de la gestion des aires protégées. »

Direction des aires protégées de l'Office français de la biodiversité



Pour plus d'informations sur la Liste verte :

UICN Comité français (2022). Guide du candidat à la Liste verte des aires protégées et conservées.

→ *Page Liste verte du site internet du Comité français de l'UICN*

→ *Site internet pour la Liste verte du Secrétariat international de l'UICN*





COMITÉ FRANÇAIS DE L'UICN

259-261 rue de Paris
93100 Montreuil

uicn@uicn.fr
www.uicn.fr